

# **COMPTE-RENDU**

## **de la réunion du 30 juin 2011**

Présents : Melle PANCE Audrey, Mmes BAGGIO Carine, SCHWECHLER Sonia, RIERA Nadine, MONNAC Carine,

Mrs MASSARUTTO Patrick, CONDOJANOPOULOS Pierre, MOUREY Francis, MESPOULET Richard, BROUARD Alain, FEUILLERAC Jean-François, DELMAS Pierre, GIBERT Bruno, DELSOUC Marc,

Excusées : Mademoiselle COSTES Alexandra procuration Monsieur CONDOJANOPOULOS Pierre, Madame ETTORI-GARCIA Sabine procuration Madame MONNAC Carine,

Absents : Mme MAMPRIN Karine, Mrs DALLARD Jean-Michel, DEDIEU Guy.

Secrétaire de séance : Monsieur CONDOJANOPOULOS Pierre.

### **I – Approbation du compte-rendu du 27 avril 2011 :**

Pas d'observation.

Vote POUR à l'unanimité.

### **II – Choix bureau de contrôle Halle :**

Trois bureaux de contrôle ont été contactés pour les travaux de rénovation de la Halle. Il s'agit des bureaux d'études VERITAS, DEKRA et SOCOTEC.

La proposition du bureau de contrôle DEKRA pour un montant de 4 840 € HT, la moins disante contre 5 200 € pour la SOCOTEC et 5 364 € pour le bureau VERITAS.

Monsieur le Maire propose de retenir le bureau de contrôle DEKRA.

Vote POUR à l'unanimité.

### **III – Avis schéma départemental de Coopération Intercommunale :**

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition du Préfet concernant le schéma départemental de Coopération Intercommunale qui présente le rattachement de 43 communes du département à un établissement public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, 11 fusions, 2 créations et 2 dissolutions d'EPCI ainsi que la suppression de plus de 2/3 des syndicats de communes et syndicats mixtes.

La commune dispose de 3 mois à compter de la date de réception du projet soit le 27 avril 2011, pour émettre son avis, par délibération, sur les propositions du schéma qui concernent sa collectivité. L'ensemble des avis sera transmis par le Préfet aux membres du CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) qui devraient être réunis par ce dernier fin juillet 2011. La commission disposera alors de 4 mois pour se prononcer sur le projet de schéma :

- Considérant que ce schéma aborde l'évolution des périmètres et des attributions des EPCI existantes,
- Considérant que les enjeux d'une telle réforme nécessitent une profonde concertation locale et l'étude de l'ensemble des impacts sur les populations

concernées, notamment en terme de charges et de ressources financières, humaines, patrimoniales et de qualité du service rendu au nom de l'intérêt général,

- Considérant que la refonte de l'intercommunalité proposée par le schéma est réalisée à marche forcée d'ici la fin de l'année 2011 de telle sorte qu'il est particulièrement difficile d'étudier les impacts majeurs des propositions préfectorales sur l'avenir des populations et des territoires concernés,
- Considérant que ce schéma projette de diminuer considérablement le nombre d'intercommunalités sans se soucier des risques et des problématiques qu'une telle décision peut engendrer sur les territoires Haut-Garonnais,
- Considérant que les communes et les groupements de collectivités concernés ont 3 mois après transmission du projet de schéma pour exprimer leur avis sur les propositions de modification inscrites dans ce projet et que cet avis est réputé favorable à l'issue de ce délai.

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal :

- d'émettre un avis défavorable aux propositions de Monsieur le Sous-Préfet,
- de demander au vu de l'ampleur des conséquences de demander des délais supplémentaires afin que la construction de l'intercommunalité se poursuive dans la plus grande concertation avec les élus locaux sur la base d'initiatives locales et de cohérence territoriale suivant un principe de liberté des collectivités et d'équité des territoires urbains et ruraux.

Vote POUR à l'unanimité.

#### **IV – Extension éclairage public chemin de Joulieu et chemin de la Gavègue :**

##### Chemin Joulieu :

Fourniture et pose d'un appareil d'éclairage public de type routier équipés de sources 100 Watts SHP et d'un ballast électronique sur le poteau à implanter devant chez Monsieur REY.

##### Chemin de la Gavègue :

Fourniture et pose de 2 appareils d'éclairage public de type routier équipés de sources 100 Watts SHP et de ballast électronique sur poteaux existants.

Coût total de ces travaux : 2 692€

Contribution à la charge de la Commune : 780 €

Vote pour à l'unanimité.

#### **V – Création de postes :**

Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet et deux postes d'adjoint technique à 20 heures.

Monsieur le Maire demande la création de ces trois postes. Il s'agit d'ouvrir des postes qui étaient déjà occupés par du personnel non titulaire.

Vote POUR à l'unanimité.

## **VI – Extension du périmètre des Transports des Personnes Agées (SITPA) :**

Les communes de SALEICH et SOUEICH demandent leur adhésion au Syndicat Intercommunal des Transports des Personnes Agées.

Conformément aux principes d'intercommunalité les conseils municipaux de communes membres doivent délibérer afin d'approuver l'adhésion de ces nouvelles communes.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Vote POUR à l'unanimité.

## **VII – Dissolution SITPA :**

Monsieur le Maire demande de soutenir le SITPA dans sa position et de voter le maintien de ce syndicat.

Vote POUR à l'unanimité.

## **VIII – Rapport d'activité Syndicat des Coteaux du Touche :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le rapport d'activité du Syndicat des Coteaux du Touch est à leur disposition.

## **IX – Contrôle assainissements autonomes :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation de faire contrôler les assainissements autonomes des constructions de plus de 15 ans. Il propose qu'une participation pour les frais de contrôle soit octroyée à chaque habitation.

Après discussion, une participation de 50 % du montant du contrôle est votée à l'unanimité et sera versée directement au Syndicat des Eaux des Coteaux du Touch.

## **X – Questions diverses :**

Une demande de subvention sera sollicitée auprès du Conseil Général pour équiper de jeux la cour de l'école maternelle. Le montant s'élève à 10 488,38 € HT.

Madame SCHWECHLER et Monsieur MASSARUTTO font le point sur le dossier parking de la gare.

La séance est levée.